



Confédération des Associations d'Usagers du Bassin d'Arcachon

ABA 33 – ACMBA – ADPSO - ANPM – APBA -
APCKITE - APPA - APTRA - ARGONAUTIQUE - AST
KAYAK – ATP - AUPPM 33 - AUPTAFONT - A.V.E.C
CNAudenge - CEA NAUTISME - CODEP 33 - CVA -
ENRAIDE ET DECOUVERTE – JOUET 680 -
UBA/UPNBA – UPNBA
VOILES D'ANTAN - YCBA

A Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
6 rue St Bernard
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Siège social :

BP 73 - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Tél : 06 09 56 28 72

Andernos-les-Bains, le 19 février 2018

Objet : *Recours gracieux suite à la verbalisation de Monsieur Thierry Charpentier, navigateur s'étant réfugié dans la RNN d'Arguin pour une nuit.*

Monsieur le Procureur,

C'est avec grand étonnement et inquiétude que nous avons appris par Monsieur Claude Pascal, président de l'APBA et néanmoins Premier Vice-président de la CAUB'ARC, la verbalisation d'un de ses membres, Monsieur Thierry Charpentier, navigateur plaisancier, le 15 octobre 2017 à 8h 05 dans la conche sud de la RNN d'Arguin lui ayant servi de refuge naturellement sécurisé pour la nuit et suite à un avis météorologique alarmant.

Il paraît important de rappeler que le décret du 10 mai 2017, relatif aux nouvelles prescriptions d'usage dans ce site, a fait l'objet d'un recours contentieux devant le Conseil d'Etat pour de nombreux moyens de manquements légaux (vice de procédure, absence de consultation régulière de services et de propriétaires, déni d'avis négatif d'autorités locales et désignées, absence de fondement écologique chiffré, étude extrapolée, mesures inappropriées etc.).

Egalement, que dans ce contexte, il nous avait été assuré par Monsieur le Sous-préfet d'Arcachon que les interventions de police, en attendant un éclaircissement juridique, seraient mesurées aux seuls faits de sécurité et à celles pédagogiques en cas d'abus réels pouvant porter atteinte au milieu et ce, sous forme d'avertissement.

Or, il n'en est rien.

Déjà, cet été, les gardiens assermentés de la SEPANSO ont tancé les visiteurs portant chapeaux trop grands (...), installant un fauteuil pour personnes âgées et parasol pour protéger des enfants en bas âge sous prétexte du fondement abscons de l'article 9 alinéa 6 du décret prescrivant : « *il est interdit d'installer du mobilier ou des équipements de*

quelque nature que ce soit, sauf autorisation délivrée par le préfet ». Ces comportements qui ne correspondent pas vraiment à l'esprit républicain, peuvent inquiéter voire faire peur.

Pourtant, nous venons d'avoir connaissance d'un nouvel acte de zèle des agents de l'Etat chargé de la police maritime.

Dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 octobre 2017, trois bateaux trouvent refuge dans la conche sud du banc d'Arguin après avoir été informé d'un avis de tempête dans les prochaines heures. La marée descendant, Monsieur Thierry Charpentier, capitaine d'un dériveur VICO 23 de 6 m 80 et rentrant par la passe nord, choisi la sécurité et mouille dans cet havre naturel.

Vers 1 h du matin, un très fort coup de vent entraîne au moins deux bateaux à flot au point que vers 6 h, lorsque le vent s'est calmé, il a fallu que les marins s'entraident à désensabler un des bateaux.

A 8h 05, la police maritime intervenait non pas pour demander si les plaisanciers n'avaient pas besoin d'aide mais pour les verbaliser et les faire convoquer dans les commissariats respectifs pour les prévenir qu'ils allaient recevoir une amende de 3^o catégorie...

Nous ne demandons pas de mansuétude car il est évident que ces personnes n'étaient pas en situation de villégiature. Nous nous permettons de vous demander qu'il puisse exister désormais sur la surveillance du Bassin un discernement intelligent pour les situations de réelles infractions fondées sur des textes indiscutables et celles résultant de l'interprétation pouvant conduire à de l'abus de pouvoir et à une dissuasion certaine de nos usagers à fréquenter le Bassin d'Arcachon qui ne vit pas vraiment de la vente des oiseaux.

Vous remerciant de prendre en considération ce recours gracieux pour ces personnes ou tout du moins pour Monsieur Thierry Charpentier.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'Administration,

Joël CONFOULAN

Président

Copie à

- Monsieur le Préfet de Région
- Monsieur Alain Doré, Chef de Pôle DDTM 33
- Monsieur Ronan Le Saout, Directeur départemental adjoint délégué à la mer et au littoral.
- Monsieur François Beyries, Sous-préfet d'Arcachon,
- Monsieur David Mordant, Chef de service DDTM d'Arcachon
- Monsieur Julian Virlogeux Chef d'Unité DDTM Arcachon
- Monsieur le Commissaire de Police de Brive la Gaillarde
- Monsieur Michel Samarcelli président du SIBA
- Madame Sophie Panonacle Députée de la 8^e circonscription.
- L'ensemble des associations d'usagers du Bassin d'Arcachon
- Les professionnels du nautisme du Bassin d'Arcachon
- Presse

